



HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
(Arrêté du 23 novembre 1988)

Campus de Fouillole B.P. 250
97157 POINTE A PITRE CEDEX
Tél. 05 90 48 31 93 Fax :05 90 91 06 57
email : Marie-line.Remus@univ-antilles.fr

SPECIALITE DE L'HABILITATION :
Laboratoire de rattachement à l'UA :

NOM et Prénom :

N° d'ETUDIANT :

Adresse de l'étudiant :

Email :

Tél. personnel :

DIRECTEUR DE RECHERCHES :

Tél. :

INTITULE ET ADRESSE DE L'UFR :

Tél. :

Fax :

DATE - HEURE ET LIEU prévus pour la soutenance :

Visioconférence : oui non

PROPOSITION D'AU MOINS 3 RAPPORTEURS DONT 2 AU MOINS DOIVENT ETRE HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES ET EXTERIEURS A L'ETABLISSEMENT DU CANDIDAT :

NOM et Prénom	Grade et Fonction	Adresse postale complète (Tél. - Fax -email)

Pointe-à-Pitre le

AVIS DU DIRECTEUR DE
L'ECOLE DOCTORALE

signature

PROPOSITION DES MEMBRES DU JURY

Au moins **5** membres

La moitié extérieure à l'établissement - la moitié de professeurs ou assimilés.

NB : les maîtres de conférences HDR ne sont pas assimilés professeur au sens du CNU

NOM et Prénom (Préciser Mr ou Mme)	Grade et Fonction- Université	Adresse Postale Complète (Tél. - Fax -email) (sur Campus préciser N° du Bâtiment)

NB : LES RAPPORTS SUR L'ETAT DE LA SOUTENANCE DOIVENT ETRE ADRESSES IMPERATIVEMENT 3 SEMAINES AVANT LA DATE PREVUE POUR LA SOUTENANCE

**Ce formulaire doit être déposé à l'Ecole doctorale 2 mois avant la date de la soutenance
Joindre un résumé du travail scientifique (1 à 4 page (s) dactylographiée (s))**

- Les rapporteurs ne sont pas
obligatoirement membres du Jury .

Date et signature
du Directeur de Recherches ou parrain

- S'ils font aussi partie du jury, ne pas oublier
de faire figurer, également leurs noms et
références sur le tableau ci-dessus.